

Berne, le 17 janvier 2022

Droits égaux pour les personnes en situation de handicap, même durant le COVID-19!

Près de deux ans après l'émergence de la pandémie et l'apparition successive de nouveaux variants et de mesures de protection qui diffèrent souvent d'un canton à l'autre, des questions se posent toujours sur l'accessibilité aux soins médicaux et la pénurie de ressources médicales qui pourrait aboutir à un triage. AGILE.CH vient d'actualiser sa [prise de position sur le COVID-19](#), en posant des exigences claires pour améliorer la situation des personnes en situation de handicap, et les protéger de toute discrimination.

Concernant la question d'ancrer le triage de patient-es dans la législation suisse, comme vient de le décider le Tribunal fédéral constitutionnel d'Allemagne, AGILE.CH y voit l'avantage de renforcer la protection des personnes en situation de handicap dans leur droit constitutionnel à la vie et à l'intégrité physique (art. [10 Cst.](#)). Toute intervention parlementaire allant dans ce sens aura notre soutien.

Règle des 2G et prise en charge des coûts des tests

Le droit à l'autonomie et à la participation des personnes en situation de handicap qui ne peuvent vivre plus d'une journée sans assistance personnelle doit être garanti. D'une part, en faisant prendre en charge par la Confédération les coûts de dépistage de leur personnel assistant non vacciné et, d'autre part, en appliquant à ces personnes la même exception à la règle des 2G que pour le personnel de vente.

Vaccinodromes et sites Internet doivent impérativement être accessibles

AGILE.CH attend du gouvernement et des cantons qu'ils rendent tous les centres de vaccination et les sites Internet pour l'inscription à la vaccination entièrement accessibles aux personnes handicapées et à leur personnel assistant.

La santé psychique en dépit de la pandémie

La diminution et la suspension de l'offre ambulatoire en raison de la forte demande induit une prise en charge insuffisante ou tardive des patient-es atteint-es de maladies psychiques, qui encourent le risque de devoir être hospitalisé-es. AGILE.CH demande que même en temps de crise, le principe de primauté des soins ambulatoires sur les soins stationnaires soit respecté.